

Note technique

Accord de territoire du SMAELT 2026-2028 et captage prioritaire de Balbigny

Les puits de captage de la commune de Balbigny font l'objet d'une soutenance par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne depuis 2015, pour améliorer la qualité de l'eau vis-à-vis des nitrates. Bien que des améliorations aient été constatées vis-à-vis des pratiques d'une majorité d'agriculteurs, des marges de progrès sont encore possibles. La commune s'est réengagée dans une nouvelle démarche à 6 ans 2019-2025 pour poursuivre les actions de préservation du captage.

Un bilan de la démarche a été réalisé et présenté à l'Agence de l'eau Loire Bretagne, aux partenaires techniques et institutionnels dans le cadre d'un Comité de Pilotage le 9/12/2025. Suite à ce bilan, il est proposé de renouveler les actions, au sein du nouvel accord de territoire du SMAELT. Une stratégie à 3 ans a été proposée (2026-2028) pour atteindre ces objectifs.

Cette démarche est encadrée par 2 arrêtés :

- Un arrêté de délimitation de l'Aire d'alimentation du captage (n° DT-14-90)
- Un arrêté préfectoral de programme d'actions dans le cadre de la démarche Zone Soumise à Contrainte Environnementale, en cours de révision.

L'objectif du travail mené sur les captages prioritaires est de mettre en place des programmes d'actions ambitieux capables de répondre aux enjeux de préservation de la qualité de l'eau brute, tant sur l'aspect qualitatif en visant la réduction des concentrations en pesticides et nitrates, que sur l'aspect sécurisation de la ressource en eau présente sur le département.

Les problématiques et enjeux du territoire

L'Aire d'alimentation du captage représente 1 660 ha répartis sur les communes de Balbigny, Pouilly-les-Feurs, Néronde, Bussièrès. L'agriculture y est majoritaire avec de la polycultures-élevage à dominante bovins allaitants. L'enjeu sur le captage de Balbigny est de maintenir les surfaces en herbe et d'accompagner les agriculteurs dans une conduite des cultures compatibles avec la qualité de l'eau du captage.

Le travail sur les puits de captage de Balbigny répond aux objectifs du Sage Loire en Rhône Alpes tant sur l'enjeu qualitatif que quantitatif. En effet, la restauration de la qualité de l'eau des puits permettra de sécuriser la production sur cette ressource qui constituait l'unique ressource en eau de la Commune de Balbigny jusqu'en 2022.

Modalités de mise en œuvre et de coordination de la démarche :

Le SMAELT constitue la structure coordinatrice de l'accord de territoire et le maître d'ouvrage principal des actions.

La mise en place des actions de l'accord de Territoire sur le captage de Balbigny est assurée par la Communauté de Commune de Forez Est, gestionnaire de la ressource. L'animation de la démarche sur le territoire et le suivi qualité de l'eau sera assurée par Loire Forez Agglomération via une convention de mise à disposition de service.

Le programme d'actions est proposé sur 3 ans avec un bilan à l'issu du contrat. 7 actions ont été retenues pour répondre aux objectifs opérationnels de l'accord de territoire.

La gouvernance du contrat territorial s'organise autour de deux commissions :

- **Le comité de pilotage** : Le Comité de pilotage est l'instance de validation avant décision qui se réunira à chaque étape majeure de l'avancement du programme pour valider les volets techniques ainsi que financiers.
- **Le comité technique** : le comité technique est une instance consultative pour échanger sur l'avancement et le bilan des actions et se projeter sur la suite du projet. Le comité technique se réunit en amont du comité de pilotage.

1. Plan de financement prévisionnel des actions sur le captage de Balbigny de l'accord de territoire 2026-2028 :

Description des actions			Financiers et taux de financement					
N°	Actions		Porteur de l'action	Montant total de l'action sur 3 ans	Taux de financement attendu Agence de l'eau Loire Bretagne		Autofinancement CCFE	
CAP1	Connaître les pratiques des exploitants du territoire par des diagnostics d'exploitation	réalisation de 16 diagnostic d'exploitation	CCFE	21 600 €	50%	10 800 €	50%	10 800 €
CAP2	Accompagnement individuel des agriculteurs aux changements de systèmes et de pratiques en faveur de la qualité de l'eau	mise en place des 8 accompagnements individuels	CCFE	28 350 €	50%	14 175 €	50%	14 175 €
CAP3	Accompagnement collectif en faveur de la qualité de l'eau	Actions collectives d'animation agricole (prestations pour groupe technique, essais, JT, démo, formations...)	CCFE	30 000 €	50%	15 000 €	50%	15 000 €
		analyses agronomiques (en collectif et individuel)	CCFE	5 280 €	50%	2 640 €	50%	2 640 €
CAP4	Animation, Veille foncière et acquisition de parcelles à enjeux sur l'AAC	veille foncière SAFER	CCFE	150 €	50%	5 075 €	50%	5 075 €
		animation foncière		10 000 €				
		acquisition de parcelles		180 000 €				
CAP5	Communiquer et sensibiliser les acteurs du contrat	agricole et non agricole	CCFE	6 000 €	50%	3 000 €	50%	3 000 €
CAP6	Animer le programme d'actions	0,5 ETP/ an	Loire Forez agglo	106 155 €	50%	53 078 €	50%	53 078 €
CAP7	Suivre l'efficacité du plan d'actions	suivi qualité de l'eau	Loire Forez agglo	16 500 €	50%	8 250 €	50%	8 250 €
		Etude Bilan au bout des 3 ans	CCFE	- €	Réalisé en interne dans le cadre de l'animation du captage			
TOTAL 2026-2028 (hors acquisition de parcelles)				224 035 €	50%	112 018 €	50%	112 018 €
TOTAL 2026-2028 (avec acquisition de parcelles)				404 035 €	59%	238 018 €	41%	166 018 €